



Projet d'appui à la gouvernance de la Ville de Djibouti (PROGOUV)

Diagnostic du système informatisé de gestion de l'état civil (SIGEC) de la Ville de Djibouti

Termes de Référence

Février 2024

I. CONTEXTE :

▪ **Le Programme d'appui à la gouvernance de la Ville de Djibouti (PROGOUV) :**

La Mairie et les communes de la Ville de Djibouti sont des administrations en construction. Le PROGOUV permet d'accompagner leur développement institutionnel et leur montée en puissance d'autorité locale délivrant efficacement des services publics locaux.

D'un montant global de 8 millions d'euros, le Projet a pour finalités :

- Le renforcement des capacités humaines, financières, organisationnelles et matérielles des collectivités de la Ville de Djibouti (composante 1) ;
- La réalisation d'investissements pour améliorer les conditions de travail des agents (réhabilitation des bâtiments) et les conditions de vie des populations (projets du plan stratégique de développement de la Ville) (composante 2) ;
- De renforcer les capacités des élus pour améliorer les actions municipales et le dialogue local (composante 3).

Pour la mise en œuvre des activités du PROGOUV, la Mairie de Djibouti, Maître d'ouvrage, dispose de l'appui d'Expertise France, à travers la mise à disposition d'une équipe d'Assistance Technique à la Maitrise d'Ouvrage (ATMO).

La réalisation d'un diagnostic du système informatisé de gestion de l'état civil (SIGEC) de la Ville de Djibouti, objet de la présente mission, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 du Projet.

▪ **L'organisation et le fonctionnement des services d'état civil de la Ville de Djibouti :**

La Ville de Djibouti exerce la mission de service public en matière d'état civil depuis 2008, année du transfert effectif de la compétence par le Ministère de l'intérieur. Elle est exercée par les communes depuis 2011, année de la mise en place et de l'opérationnalisation d'un SIGEC. L'état civil est la seule compétence exercée de manière continue par la Ville de Djibouti, avec des moyens certes insuffisants mais dédiés¹.

L'enregistrement des faits d'état civil (naissance, mariage civil et religieux, divorce et décès) à Djibouti Ville est du ressort des centres d'état civil :

(1) le **centre d'état civil de la Mairie** - dénommé « état civil central », logé au rez-de-chaussée de la Direction Générale de la Population et de la Famille (DGPF) du Ministère de l'intérieur. Le centre est chargé de l'établissement et de la délivrance du 1er extrait des actes de décès et de mariage, des duplicatas, du traitement des décisions de justice, des demandes d'actes pour les déclarations hors délai, etc. Il s'y trouve un fonds d'archive volumineux et ancien². L'essentiel de ce fonds a été numérisé et indexé lors de la mise en place en 2011 du système informatisé. Les données sont logées sur un serveur central dans un local de l'hôtel de Ville.

(2) Les **centres d'état civil des communes**. Ils établissent et délivrent le 1er extrait des actes de naissance en liaison avec les **antennes d'état civil**. Ces dernières, situées au sein des centres de santé (maternité) sont chargées de l'enregistrement des déclarations des naissances dans le système. Il y a trois centres d'état civil communal – un par commune – et cinq antennes ; quatre à Balbala (hôpital Cheikho, polyclinique PK12, Al-Rahma et Hayableh) et une à Boulaos (hôpital Dar El-Hanan).

¹ La Ville de Djibouti est dotée d'un statut particulier qui en fait une collectivité territoriale à part disposant d'une assemblée délibérante (conseil de la Ville) et d'un exécutif (Maire). Elle comprend trois communes (Balbala, Ras Dika et Boulaos) dont chacune d'elle dispose également d'une assemblée délibérante (conseil communal) et d'un exécutif (Président de commune).

² Le projet a mobilisé une expertise court terme nationale pour le renforcement des capacités de la Mairie et des communes en matière d'archivage physique : élaboration d'un plan de classement, création d'un répertoire, définition de règles de manipulation des registres, acquisition de matériel d'archivage, etc.

▪ **Le système informatisé de gestion de l'état civil (SIGEC) de la Ville de Djibouti :**

Le système d'enregistrement des faits d'état civil repose depuis 2011 sur l'utilisation d'une solution logicielle facilitant le processus de saisie, de transmission et d'exploitation des données d'état civil³. La mise en place du système s'est accompagnée d'un travail de numérisation et d'indexation des antériorités. Depuis, la base de données est alimentée de façon continue au fur et à mesure des saisies nouvelles effectuées par les agents d'état civil.

Le diagnostic du SIGEC doit permettre d'identifier les vulnérabilités du système et, sur cette base, de proposer des solutions correctives. L'étude analysera également la faisabilité de l'extension du système et de son renforcement en vue d'une meilleure couverture du territoire de la ville en terme d'offre de services d'état civil.

II. DESCRIPTIF DE LA MISSION :

a. Objectifs :

L'objectif général de la mission est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des services d'état civil de la Ville de Djibouti.

Plus spécifiquement, il s'agira de réaliser un diagnostic du système informatisé de gestion de l'état civil (SIGEC) de la Ville de Djibouti dans la perspective de sa modernisation, sécurisation et extension. Aussi, il est attendu que les agents de l'état civil soient sensibilisés à la sécurisation et la protection des données personnelles.

b. Résultats à atteindre :

- Le diagnostic du SIGEC est réalisé ;
- Des recommandations issues du diagnostic sont formulées et restituées devant la Ville de Djibouti ;
- Un plan d'action budgétisé pour l'amélioration du fonctionnement et sécurisation du SIGEC est élaboré ;
- Les agents d'état civil sont sensibilisés à la sécurisation et la protection des données personnelles.

c. Activités à réaliser :

- Etablir le schéma fonctionnel du SIGEC existant afin de d'obtenir une vue d'ensemble de son fonctionnement (matériel IT, application, RH). Prendre en compte l'écosystème dans lequel s'insère le SIGEC : interopérabilité/interrelations avec d'autres administrations utilisatrices des données d'état civil ;
- Réaliser un état des lieux de l'infrastructure informatique du SIGEC (équipements matériels, réseaux, logiciels/application, etc.) et des fonctionnalités du logiciel ;
- Analyser les forces et les faiblesses du SIGEC, notamment sur le plan de sa vulnérabilité et sécurisation des données ;
- Identifier les problèmes récurrents rencontrés par les utilisateurs du SIGEC ;
- Elaborer le cahier des charges des acquisitions des équipements et solutions informatiques pour la sécurisation du SIGEC ;
- Elaborer un schéma général de sécurisation de l'infrastructure informatique ;

³ La solution informatique a été développée par la Société de Développement des Systèmes d'Information (SDSI). L'actuel administrateur du système est un ancien technicien de la société.

- Identifier les opportunités de renforcement du système et synergies possibles au regard des initiatives portées par l'Agence nationale des systèmes d'information de l'Etat (ANSIE) et les PTF (UNICEF, FNUAP, etc.) ;
- Proposer un plan d'action réaliste, au regard des technologies actuelles et des moyens dont dispose la Mairie et les communes, pour l'amélioration du fonctionnement du SIGEC et la sécurisation des données ;
- Proposer de nouvelles architectures systèmes et réseaux le cas échéant ;
- Organiser une réunion de sensibilisation/formation des agents de l'état civil sur la sécurisation et la protection des données personnelles.

d. Tableau des livrables

Livrables	Délai pour la remise du livrable
Livrable 1 : Les supports de présentation utilisés lors de la réunion de restitution des premiers éléments du diagnostic et des recommandations.	15 jours après le démarrage de la mission.
Livrable 2 : les supports de présentation utilisés par l'expert lors de la réunion de sensibilisation des agents d'état civil sur la sécurisation et la protection des données personnelles.	Au maximum 2 jours après la tenue de la réunion de sensibilisation.
Livrable 3 : Le rapport de diagnostic final comprenant les recommandations détaillées et le plan d'action budgétisé. Le cahier des charges du matériel et applicatifs à acquérir ainsi que le schéma général de sécurisation de l'infrastructure informatique sont annexés au rapport.	Au maximum 14 jours après la fin de la mission.

e. Organisation prévisionnelle du temps de travail

La mission de l'expert est estimée à 30 jours travaillés (JT) répartis selon l'organisation prévisionnelle du temps de travail suivant :

	Nbre de jours travaillés (JT)	Lieu
Prise de connaissance de la documentation transmise par l'ATMO.	1	Domicile
Rencontre des acteurs clés de la Mairie et des communes et visites des centres et antennes d'état civil (tous les centres et antennes de la ville sont à intégrer dans le planning de déplacement de l'expert).	7	Djibouti
Tenue de séances de travail régulières avec l'administrateur du SIGEC et ses équipes afin d'assurer un transfert de compétences de l'expert vers le personnel des centres d'état civil.	8	
Rencontre des partenaires institutionnels (ANSIE, DGPF) et PTF (UNICEF, FNUAP).	2	
Préparation du pré-rapport diagnostic comprenant les recommandations.	2	
Sensibilisation des agents d'état civil sur la sécurisation et la protection des données personnelles.	1	
Préparation et tenue de la réunion de restitution de la mission selon un format à définir.	1	
Rédaction du rapport de mission comprenant le diagnostic, les recommandations, le schéma général de sécurisation et le plan d'action budgétisé.	8	Domicile
TOTAL	30 JT	

III. PROFIL DE L'EXPERTISE RECHERCHÉE :

L'expert (H/F) recherché pour mener cette mission devra justifier des qualifications, compétences et expériences professionnelles suivantes :

Qualifications, compétences et expériences professionnelles :

- Titulaire d'un diplôme d'études supérieures en informatique ou autre qualification/expérience professionnelle pertinente en lien avec la mission attestant des compétences similaires ;
- Expériences d'au moins 6 ans dans la conception, la mise en place ou le développement de systèmes informatisés d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil (CRVS) ;
- Expériences d'au moins 6 ans dans l'accompagnement d'administrations publiques dans le renforcement, modernisation, interconnexion et sécurisation de leur système de gestion informatique ;
- Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit. Capacités rédactionnelles en français avérées.
- Bon niveau d'anglais professionnel (informatique).

Autres :

- Esprit de synthèse et d'analyse ;
- Grande capacité d'écoute ;
- Savoir s'exprimer en public ;
- Etre force de proposition.